

ARRÊTÉ N°2023-04-116 DE RÉGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTLUEL

Objet : Extinctions partielles de l'éclairage public sur la commune.

La Maire de la Commune de Montluel,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu le Décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 mars 2023 relative l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 15 novembre 2023 l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 05 heures, sur les secteurs suivants :

Montluel : Voir le plan annexé au présent arrêté

Cordieux : Voir le plan annexé au présent arrêté

Jailleux : Voir le plan annexé au présent arrêté

Romanèche : Voir le plan annexé au présent arrêté

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.

Article 2 : La Maire de Montluel est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Montluel
- La Police Municipale



Fait à Montluel, le 15 septembre 2023.

La Maire,

Anne FABIANO CONTIGLIANI.